Stadt Leipzig
Referat für Migration und Integration

Bienvenue à l'école

Informations pour les parents

FRANZÖSISCH

Impressum

Herausgeber:
Stadt Leipzig
Der Oberbürgermeister
Referat für Migration und Integration
Otto-Schill-Straße 2, 04109 Leipzig
E-Mail: migration.integration@leipzig.de
Internet: https://leipzig.de/integration

Verantwortlich i. S. d. P.: Ilkay Alves
Redaktionsteam: Ulrike Bran, Antje Biedermann
unter Einbeziehung der Expertise der Mitarbeitenden des Amtes für Schule (Kapitel „Hort“)
und des Amtes für Jugend und Familie (Kapitel „Was es noch Wichtiges rund um die Schule gibt“)

Übersetzungen: SprachUnion, https://sprachunion.de

Redaktionsschluss: 13.11.2025

Stadt Leipzig
Referat für Migration und Integration

Bienvenue à l'école

Informations pour les parents

Table des matières

4 Comment fonctionne l'école en Allemagne et en Saxe ?
7 Où puis-je trouver des informations complémentaires concernant l'école et l'intégration scolaire ?
7 Mon enfant doit-elle/doit-il aller à l'école ? Oui : la scolarisation est un droit et une obligation
8 Comment faire pour inscrire mon enfant à l'école ? Inscription à l'école et entretien d'orientation
8 L'inscription à l'école pour la première année scolaire
9 Inscription à l'école des enfants plus âgés et soumis à l'obligation scolaire
9 En quoi consiste l'entretien d'orientation ?
10 Comment mon enfant peut apprendre à l'école si sa langue d'origine n'est pas l'allemand ?

13 Quelles sont les matières enseignées ?
14 Que se passe-t-il après l'école primaire ?
16 Qu'est-ce que la recommandation d'orientation ?
17 Qui reçoit une recommandation d'orientation pour le Gymnasium à la fin de l'école primaire ?
18 Puis-je inscrire mon enfant au Gymnasium sans recommandation d'orientation ?
19 Est-il possible de changer plus tard d'école pour intégrer le Gymnasium ?
19 Comment fonctionne l'inscription à l'Oberschule ou au Gymnasium ?
20 Que signifie « besoins éducatifs particuliers » ?

23 Le quotidien à l'école
23 Que faire si mon enfant est malade et ne peut pas se rendre à l'école ?
24 Puis-je demander de dispenser de l'école mon enfant pour une durée limitée ?
24 Quelles sont les conséquences en cas d'absence non justifiée de mon enfant ?
25 De quelles fournitures scolaires mon enfant a-t-elle/a-t-il besoin pour l'école ?
25 Quel matériel est mis à disposition ou prêté par l'école ?
26 Quel matériel dois-je acheter pour mon enfant ?
26 Emploi du temps et planning de remplacement des professeurs
27 Notes scolaires

27 Bulletins
28 Passage dans la classe supérieure

29 Vacances scolaires et jours fériés en Saxe
30 Qui sont mes interlocutrices et interlocuteurs à l'école ?
30 Le secrétariat de l'école
30 L'enseignante référente ou l'enseignant référent
31 La professeure principale ou le professeur principal
31 La professeure ou le professeur en charge du conseil
32 Contribution des parents
34 Repas à l'école
34 Autres informations importantes concernant l'école
34 Travail social en milieu scolaire
35 Activités scolaires à plein temps - GTA

37 Service de garderie
37 Qu'est-ce qu'une garderie ?
38 Qui travaille à la garderie ?
38 Qui est mon interlocutrice ou mon interlocuteur à la garderie ?
38 Comment inscrire et désinscrire mon enfant à la garderie ?
38 Mon enfant peut-elle/peut-il aller à la garderie si elle/s'il est malade ?
39 Quels sont les horaires d'ouverture de la garderie ?
39 Quels sont les jours de fermeture de la garderie ?
40 Qu'est-ce qu'un contrat de garderie ?
42 Comment conclure un contrat de garderie ?
44 Quels sont les coûts de la garderie ?
45 Comment s'organise la collaboration entre les parents et la garderie ?

47 Où mon enfant peut-il bénéficier d'un soutien scolaire et d'une aide à l'apprentissage en dehors de l'école ?
48 Où puis-je m'adresser si mon enfant ne veut plus aller à l'école ou n'y va plus ?
49 Où puis-je m'adresser si je ne sais pas qui peut m'aider pour certaines démarches à Leipzig ?
50 Que puis-je faire si mon enfant est victime de discrimination ?
51 En quoi consistent les prestations pour la formation et la participation ?

Comment fonctionne l'école en Allemagne et en Saxe ?

Leipzig se trouve dans le land de Saxe. La Saxe est l'un des 16 Etats fédérés d`Allemagne appelés länder ou land (au singulier). Le système éducatif et scolaire relève de la compétence des Etats fédérés d`Allemagne. Pour cette raison, les systèmes et les programmes scolaires diffèrent d'un Etat fédéré à l'autre.

Le schéma suivant vous présente le système scolaire dans le land de Saxe.

Comme tous les enfants disposent de capacités et d'intérêts très différents, le système éducatif saxon propose différentes voies qui mènent à la réussite scolaire.

Le système scolaire saxon est flexible et permet de passer, à différents moments de la scolarité, d'un type d'école à un autre. L'entretien d'orientation vous permet de discuter du parcours scolaire individuel de votre enfant. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet plus loin dans la brochure.

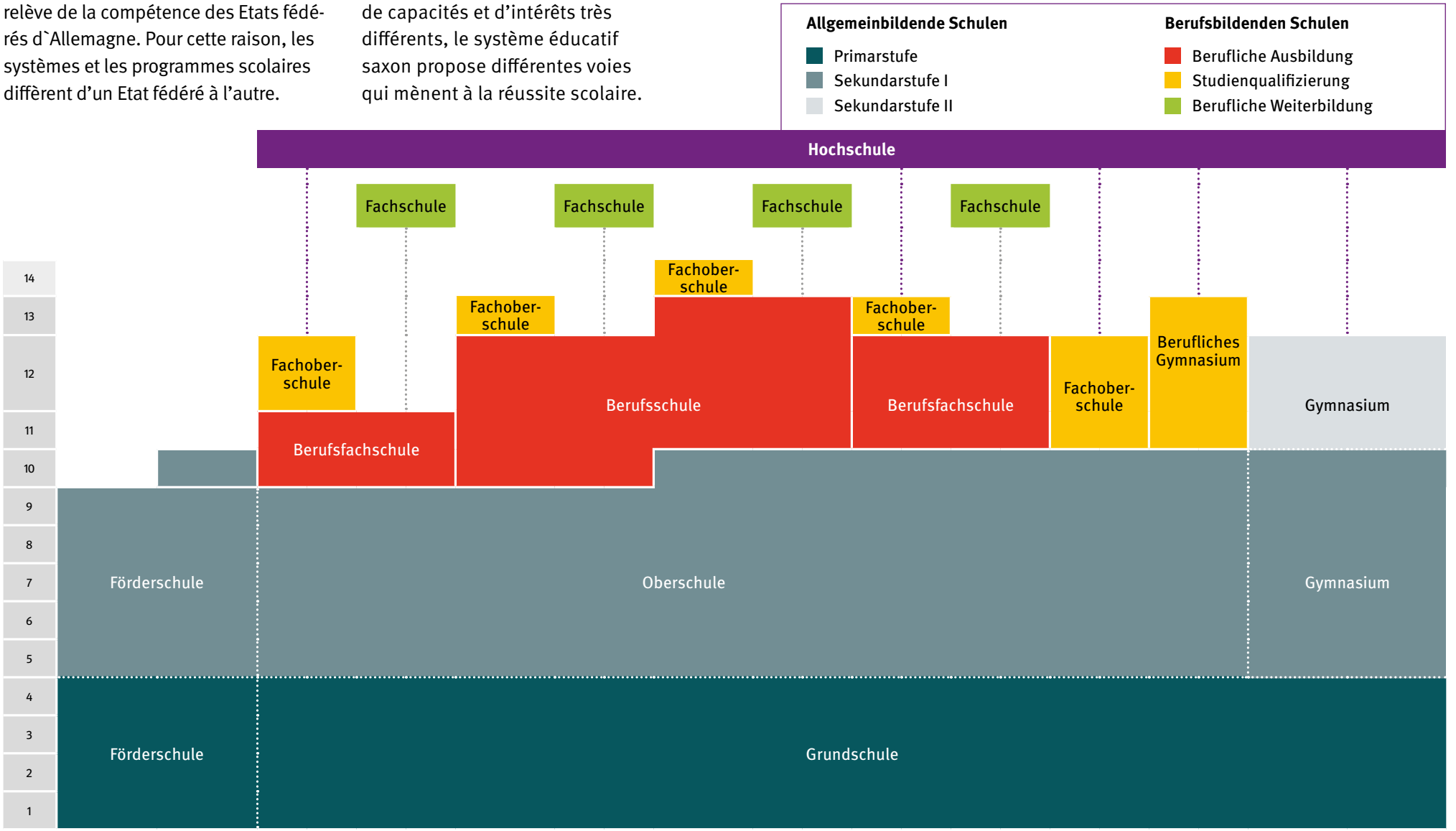

Où puis-je trouver des informations complémentaires concernant l'école et l'intégration scolaire ?

« Les voies vers le succès sont nombreuses » [1]

Migration et intégration dans la formation [2]

Mon enfant doit-elle/doit-il aller à l'école ? Oui : la scolarisation est un droit et une obligation

Chaque enfant a droit à la formation et à une éducation non violente.

Par conséquent, tout enfant soumis à l'obligation scolaire peut et doit fréquenter régulièrement une école.

Au début de l'année scolaire, tous les enfants ayant atteint l'âge de six ans avant le 30 juin de l'année civile en cours sont soumis à l'obligation scolaire.

Les enfants plus jeunes ayant la maturité requise pour entrer à l'école peuvent être également scolarisés à la demande des parents.

Les enfants dont la maturité scolaire n'est pas clairement établie peuvent être scolarisés un an plus tard. Les cours de sport et de natation font partie intégrante des heures d'enseignement.

La participation aux voyages scolaires, aux journées thématiques et autres manifestations scolaires fait également partie de l'obligation scolaire.

Les parents jouent, avec l'école, un rôle important dans la réussite scolaire de leurs enfants. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants se rendent à l'école et les assister dans leur développement scolaire.

[1] https://publikationen.sachsen.de/bdb/artikel/38411
[2] https://migration.bildung.sachsen.de/index.html

Comment faire pour inscrire mon enfant à l'école ? Inscription à l'école et entretien d'orientation

L'inscription à l'école pour la première année scolaire

Les enfants ayant atteint l'âge d'aller à l'école doivent être inscrits à l'école primaire de leur district scolaire entre le 1er août et le 15 septembre de l'année précédant leur entrée à l'école.

Avant la rentrée scolaire, tous les enfants passent un examen d'admission à l'école. Pour cet examen, vous devez prendre rendez-vous en ligne avant même de procéder à l'inscription scolaire. Vous trouverez ici de plus amples informations sur l'examen d'admission à l'école et sur l'inscription scolaire :

Inscription des écoliers de première année - Ville de Leipzig [3]

Tous les enfants soumis à l'obligation scolaire sont admis en 1re classe.
Les enfants fréquentent l'école primaire de la première à la quatrième classe.

L'admission dans l'école choisie est soumise à la décision de la direction de l'école. Celle-ci informe les parents de sa décision dans une lettre d'admission qui leur est adressée ntre les mois de mai et juin précédant la rentrée scolaire.
La rentrée scolaire a lieu le samedi précédant le début de la nouvelle année scolaire.

Disposition particulière pour les enfants qui ont emménagé à Leipzig après la date limite d'inscription pour les enfants entrant en première année ou qui intègrent la première année en cours d'année scolaire :
Vous devez également inscrire votre enfant directement à l'école primaire de votre secteur scolaire.

☞ Saviez-vous qu'en Saxe, le premier jour d'école est l'occasion d'une fête avec les amis et la famille ? Depuis le XIXe siècle, la coutume veut que les enfants qui entrent en 1re classe reçoivent un cornet de sucre (Zuckertüte) rempli de surprises.

[3] https://www.leipzig.de/jugend-familie-und-soziales/schulen-und-bildung/schulen/grundschulen/anmeldung-der-schulanfaenger/

Inscription à l'école des enfants plus âgés et soumis à l'obligation scolaire

Pour une inscription en classe de CE1 ou dans les classes supérieures, vous devez inscrire votre enfant via le portail en ligne de l'école si sa langue maternelle n'est pas l'allemand ou n'est pas exclusivement l'allemand.

Inscription scolaire des enfants immigrés - entretien d'orientation [4]

Après l'inscription à l'école en ligne, vous recevrez une invitation pour un premier entretien individuel d'orientation.

L'entretien individuel d'orientation a lieu soit dans le siège compétent du Landesamt für Schule und Bildung (LaSuB - Office régional de l'éducation et de la formation), soit dans une école mandatée - en règle générale, dans l'école où votre enfant sera scolarisé.

L'adresse du siège de Leipzig du Landesamt für Schule und Bildung est : Nonnenstraße 17-21, 04229 Leipzig.

En quoi consiste l'entretien d'orientation ?

Lors du premier entretien individuel d'orientation, vous recevrez des informations concernant les filières de formation et les différents types d'écoles qui existent en Saxe et sur la manière dont votre enfant va acquérir la langue allemande dans le cadre de l'intégration scolaire. Vous bénéficierez de conseils personnalisés sur le choix du parcours scolaire de votre enfant.

Le choix de l'école et de la classe de votre enfant dépend de ses acquis scolaires et des années de scolarité qu'elle/il a suivies. Vous recevrez également des informations sur les possibilités de reconnaissance des diplômes scolaires obtenus dans le pays d'origine.

Vous bénéficierez d'entretiens d'orientation dans les écoles d'enseignement général de l'État libre de Saxe de manière continue jusqu'à la fin de la scolarité.

[4] https://www.schulportal.sachsen.de/bildungsberatung/

Comment mon enfant peut apprendre à l'école si sa langue d'origine n'est pas l'allemand ?

Pour commencer, votre enfant apprendra l'allemand à l'école. Elle/il apprendra non seulement la langue de tous les jours, mais aussi la langue de formation. C'est une condition très importante pour que votre enfant puisse suivre les cours et bien s'intégrer à l'école.

La matière enseignée est l'allemand en tant que deuxième langue (Deutsch als Zweitsprache – DaZ).

L'apprentissage de l'allemand se divise en trois étapes :

- La première étape (DaZ 1) permet tout d'abord d'acquérir des connaissances de base dans le langage du quotidien. Votre enfant sera donc dans une classe préparatoire spéciale d'allemand avec d'autres enfants dont la langue d'origine n'est pas l'allemand.

- Lors de la deuxième étape (DaZ 2), les élèves continuent d'apprendre l'allemand dans la classe préparatoire. Parallèlement, pour certaines matières, ils participent aux cours dans la classe où ils seront intégrés (classe ordinaire). Ils y font la connaissance de leurs nouveaux camarades de classe.

- Lors de la troisième étape (DaZ 3), les élèves intègrent la classe ordinaire. Ils sont désormais en mesure d'apprendre toutes les matières dans une classe ordinaire. Si nécessaire, l'enseignement de l'allemand en tant que deuxième langue se poursuit tout au long du parcours de formation.

Si votre enfant est en CP, il ne sera pas orienté vers une classe préparatoire, mais intégrera dès le début une classe ordinaire.

Si votre enfant ne maîtrise pas encore suffisamment l'allemand, des cours supplémentaires d'allemand langue seconde (DaZ) lui seront proposés pour l'aider à acquérir la langue.

Les classes préparatoires d'allemand existent dans les écoles d'enseignement général et dans les écoles professionnelles.

Les classes préparatoires à l'Oberschule (école secondaire générale) et au Gymnasium (lycée) sont indépendantes de la filière de formation. Cela signifie que ce n'est qu'à la fin de la deuxième étape DaZ que l'on décidera si votre enfant poursuivra son parcours

scolaire à l'Oberschule ou au Gymnasium. La décision dépend, d'une part, de l'évaluation par le conseil de classe des acquis et des résultats (c'est-à-dire de l'évaluation des enseignantes et enseignants de votre enfant pendant la période d'intégration partielle) ainsi que de son parcours de formation et de ses résultats dans le pays d'origine. D'autre part, le niveau de maîtrise par votre enfant de la langue allemande en tant que langue de formation est également pris en compte. Les connaissances de la langue allemande sont évaluées à l'aide de descriptions de niveau DaZ.

Si, après la classe préparatoire, l'élève souhaite intégrer une classe régulière du lycée, cette évaluation sera envoyée, après l'entretien d'orientation d'accompagnement de l'école, au service responsable des lycées du Landesamt für Schule und Bildung (Office régional de l'éducation et de la formation). C'est là que la décision sera prise.

Si, à votre arrivée en Allemagne, votre enfant a 16 ans ou plus, elle/il intègrera une classe préparatoire d'allemand comprenant une formation pratique professionnelle dans une école professionnelle.

Quelles sont les matières enseignées ?

À l'école primaire, les matières suivantes sont enseignées :

- Allemand
- Mathématiques
- Éveil
- Anglais
- Religion/éthique
- Dessin/art
- Travaux manuels
- Musique
- Sport

À l'Oberschule et au Gymnasium, les matières suivantes sont enseignées :

- Allemand
- Mathématiques
- Chimie/physique/biologie/ informatique
- Histoire/Géographie/GRW (sciences sociales, droit, économie)
- Anglais, première langue étrangère
- Une deuxième langue étrangère, à choisir parmi les langues proposées par l'école (français, italien, latin, russe, espagnol)
- Musique/arts
- Religion/éthique
- Sport

Enseignement de la langue d'origine :

En Saxe, l'éducation multilingue des enfants et des jeunes est encouragée. C'est pourquoi, un enseignement dans la langue d'origine est également proposé aux enfants et aux jeunes dont la langue d'origine n'est pas ou pas exclusivement l'allemand. L'enseignement de la langue d'origine permet de développer de manière ciblée les compétences dans la langue d'origine.

Pour savoir quels enseignements dans la langue d'origine sont proposés à Leipzig, veuillez consulter la rubrique Téléchargements de ce site :

Enseignement dans la langue d'origine [5]

[5] https://www.leipzig.de/jugend-familie-und-soziales/schulen-und-bildung/schulen/deutsch-als-zweitsprache-und-herkunftssprachlicher-unterricht#c65510

Que se passe-t-il après l'école primaire ?

Après avoir fréquenté l'école primaire (1re classe à 4e classe), votre enfant intègre l'école secondaire. Vous pouvez alors choisir entre l'Oberschule (école secondaire générale), le Gymnasium (lycée) et la Gemeinschaftsschule (école communautaire).

La Gemeinschaftsschule propose pendant plus longtemps un enseignement commun.

L'Oberschule mène au Hauptschulabschluss (diplôme de fin d'études secondaires) ou au Realschulabschluss (brevet de collège).

A la fin de 9e classe, le diplôme obtenu est le Hauptschulabschluss. Le Hauptschulabschluss permet de commencer une formation professionnelle après l'école.

Le Realschulabschluss peut être obtenu à la fin de la 10e classe. Le Realschulabschluss permet ensuite d'accéder à une diversité encore plus grande de formations professionnelles. Il permet également d'intégrer un allgemeinbildendes Gymnasium (lycée d'enseignement général) ou un berufliches Gymnasium (lycée professionnel) ou une Fachoberschule (école secondaire spécialisée) afin d'obtenir l'Abitur (baccalauréat) ou le Fachhochschulreife (baccalauréat professionnel) comme diplôme supplémentaire. Pour cela, certaines conditions de niveau sont requises.

Au Gymnasium, votre enfant pourra obtenir en fin de 12e classe l'Abitur (baccalauréat général). Le baccalauréat est également appelé « Allgemeine Hochschulreife » (baccalauréat général). Le baccalauréat permet de commencer des études supérieures mais aussi une formation professionnelle en alternance ou dans une école.

Avant la fin de la 4e classe, l'école primaire de votre enfant émet une recommandation d'orientation indiquant si elle conseille l'Oberschule

ou le Gymnasium. Dans la section suivante, nous vous expliquons ce qu'est une recommandation d'orientation.

Remarque : Veuillez vous informer à temps sur les profils de formation et sur la vie quotidienne à l'école dans le secondaire.

De nombreuses écoles proposent des journées portes ouvertes d'information pour se faire une première idée. Profitez de ces journées pour visiter, avec votre enfant, les écoles afin de découvrir leur profil et leurs équipements. Nous vous recommandons de visiter plusieurs écoles. Le nombre de places dans l'école de votre choix peut être limité. Vous trouverez ici un récapitulatif des dates des journées d'information (journées portes ouvertes) dans les écoles :

Journées portes ouvertes dans les écoles [6]

[6] https://www.leipzig.de/jugend-familie-und-soziales/schulen-und-bildung/schulen/tage-der-offenen-tuer/

Qu’est-ce que la recommandation d’orientation ?

À la fin du premier semestre de la 4e classe, la professeure principale ou le professeur principal de votre enfant vous invitera à un entretien individuel. Lors de cet entretien, vous recevrez une recommandation indiquant si votre enfant devrait poursuivre sa scolarité dans une Oberschule ou un Gymnasium après l’école primaire. La décision du passage de votre enfant à l’Oberschule ou au Gymnasium dépend du parcours qui est le plus adapté à ses capacités.

Cette recommandation d’orientation se base sur l’évaluation des compétences et des résultats de votre enfant par un personnel enseignant compétent qui a enseigné à votre enfant et qui le connaît bien.

Si votre enfant ne remplit les conditions de passage au Gymnasium qu’à la fin de la 4e classe, elle/il recevra également une recommandation d’orientation pour le Gymnasium.

Vous recevez la recommandation d’orientation sous forme écrite.

La recommandation d’orientation a pour vous, en tant que parents, une valeur de conseil. C’est vous, en tant que parents, qui prenez la décision finale concernant la suite du parcours scolaire de votre enfant.

Lors du choix du type d’école secondaire, il est important que vous veilliez à ce que l’école corresponde aux capacités, intérêts et aptitudes de votre enfant.

Si vous envisagez de l’inscrire au Gymnasium, il est important que votre enfant ait elle-même/lui-même envie d’y aller et qu’elle/il soit capable d’apprendre et de travailler de manière autonome.

Veuillez vous renseigner auprès de l’école primaire de votre enfant pour savoir jusqu’à quelle date vous devez l’inscrire à l’Oberschule ou au Gymnasium de votre choix.

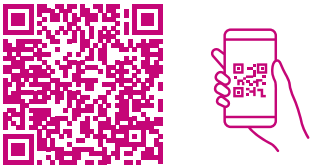

Passage dans des écoles secondaire [7]

[7] https://www.schule.sachsen.de/wechsel-an-weiterfuehrende-schularten-4010.html

Qui reçoit une recommandation d'orientation pour le Gymnasium à la fin de l'école primaire ?

Votre enfant reçoit une recommandation d'orientation pour le Gymnasium si la moyenne de ses notes en allemand, mathématiques et éveil est au moins égale à 2,0. Si votre enfant obtient la note 3 dans l'une de ces matières, celle-ci peut être compensée par un 1 dans une autre de ces matières. Votre enfant ne doit pas avoir de 4 ou une note plus mauvaise dans les matières mentionnées.

En outre, le comportement de votre enfant en matière d'apprentissage et de travail, son comportement social, son niveau de développement, ses capacités scolaires et sa volonté de réussir doivent montrer qu'elle/il est capable de satisfaire aux exigences du Gymnasium en matière d'apprentissage.

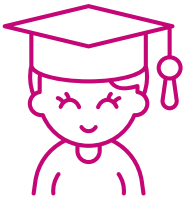

Puis-je inscrire mon enfant au Gymnasium sans recommandation d'orientation ?

Les parents d'élèves de 4e classe qui n'ont pas reçu de recommandation d'orientation pour le Gymnasium peuvent également inscrire leur enfant dans un Gymnasium pour une admission en 5e classe. Pour cela, votre enfant doit participer à une évaluation écrite d'une durée de 60 minutes. Les épreuves de ce test sont préparées de manière centralisée et portent à parts égales sur des contenus des matières suivantes : allemand, mathématiques et éveil.

Les parents doivent ensuite se rendre au Gymnasium pour un entretien de conseil obligatoire.

Attention :
Si vous ne vous rendez pas à l'entretien de conseil, la demande d'admission de votre enfant au Gymnasium sera considérée comme annulée !

Pour l'entretien de conseil, vous devez apporter :

- La recommandation d'orientation de l'école primaire
- Le dernier bulletin annuel
- Le dernier bulletin semestriel.

Si, lors de l'entretien de conseil, le Gymnasium vous informe qu'il maintient la recommandation pour l'Oberschule et que vous n'êtes pas d'accord avec cette décision, vous devez confirmer dans un délai de trois semaines par écrit votre décision d'inscrire votre enfant au Gymnasium.

Par cette confirmation écrite, vous attestez de votre volonté, en tant que parents, d'inscrire votre enfant au Gymnasium malgré une recommandation d'orientation contraire (volonté des parents). Cela signifie que c'est vous, en tant que parents, qui prenez la décision que votre enfant poursuivra sa scolarité au Gymnasium.

Veuillez prendre cette décision de manière très responsable et dans l'intérêt de votre enfant.

Est-il possible de changer plus tard d'école pour intégrer le Gymnasium ?

En principe, il est possible de passer de l'Oberschule au Gymnasium après la 5e et la 6e classe, mais aussi après la 7e, la 8e ou la 9e classe (à partir de la Realschule). Pour ce faire, les capacités scolaires doivent le permettre et l'accord des parents est nécessaire. De nombreuses règles s'appliquent alors. Si vous envisagez un passage au Gymnasium, veuillez en parler suffisamment à l'avance avec l'école de votre enfant.

Si certaines conditions en termes de résultats scolaires sont remplies, un passage est possible en 11e classe du berufliches Gymnasium (lycée professionnel) ou en 10e classe du allgemeinbildendes Gymnasium (lycée d'enseignement général) après l'obtention du diplôme de la Realschule. Dans les lycées professionnels comme dans les lycées d'enseignement général, les élèves peuvent obtenir le baccalauréat général.

Comment fonctionne l'inscription à l'Oberschule ou au Gymnasium ?

Pour l'inscription à l'Oberschule ou au Gymnasium, veuillez apporter les documents suivants :

- Le dernier bulletin scolaire ou la dernière information semestrielle de l'école fréquentée précédemment
- L'acte de naissance ou un acte de naissance certifié de l'enfant
- La recommandation d'orientation
- Si des besoins éducatifs particuliers ont été identifiés, il est demandé de présenter également le dernier rapport de développement

Que signifie « besoins éducatifs particuliers » ?

Si les capacités de formation, de développement et d´apprentissage de votre enfant sont altérées au point qu'elle/il ne peut plus répondre aux exigences de l'école ordinaire sans un accompagnement spécifique, elle/il peut présenter des besoins éducatifs particuliers.

Consultation d'entrée à l'école [8]

Avant le début de la scolarisation, au cours de la consultation d'entrée à l'école, des médecins de l'Office de la santé publique vérifient si votre enfant présente des particularités en termes de santé ou autres. Parfois, elles/ils recommandent un soutien ou une thérapie afin de préparer au mieux votre enfant à l'école.

Si nécessaire, les médecins vous proposent un soutien spécifique au sein de l'école et en informent l'école. Vous devrez ensuite vous entretenir avec l'école pour savoir comment soutenir concrètement votre enfant. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une recommandation. La décision finale concernant l'admission de votre enfant à l'école est prise par la direction de l'école.

Un besoin de soutien peut également se faire sentir en cours de scolarité. Si vous souhaitez que l'on vérifie si votre enfant a besoin d'un soutien éducatif particulier, veuillez vous adresser à l'école de votre enfant. L'école peut également s'adresser à vous si elle estime que votre enfant a besoin de soutien.

Dans ce cas, un examen a lieu - uniquement avec l'accord préalable des parents - afin de déterminer les besoins éducatifs particuliers éventuels et d'émettre une recommandation concernant le soutien requis. L'enfant peut alors suivre une scolarité inclusive dans une école ordinaire (école primaire, Oberschule, Gymnasium) ou dans une Förderschule (école spécialisée) en fonction du besoin de soutien constaté. Si un besoin éducatif particulier est constaté, votre enfant a droit à ce soutien.

[8] https://www.leipzig.de/jugend-familie-und-soziales/gesundheit/kindergesundheit/vorsorgeuntersuchungen-gesundheitsamt#c325050

Un enfant, une adolescente ou un adolescent peut avoir des besoins éducatifs particuliers dans différents domaines.

Les domaines de ce soutien sont :

- Langue
- Apprentissage
- Développement physique et moteur
- Développement mental
- Développement affectif et social
- Vision
- Audition

En Saxe, le Mobiler Sonderpädagogischer Dienst (MSD - Service mobile d'éducation spécialisée) vérifie si les enfants ont des besoins éducatifs particuliers.

Vous trouverez ici des informations complémentaires en plusieurs langues sur ce sujet :

Le processus - Information pour les parents sur l'identification de besoins éducatifs particuliers [9]

[9] https://publikationen.sachsen.de/bdb/artikel/42520

Deutsch
Deutsch
Mathe
Mathe
Physik
BK
BK
Mathe

Le quotidien à l'école

Que faire si mon enfant est malade et ne peut pas se rendre à l'école ?

Si votre enfant est malade ou ne peut pas aller à l'école pour une autre raison, vous devez en informer l'école. Il est préférable de le faire avant le début des cours, mais au plus tard à la fin de la première heure de cours.

Veuillez vous renseigner auprès de l'école de votre enfant sur la procédure à suivre pour l'informer lorsque votre enfant est malade. De nombreuses écoles utilisent exclusivement des portails numériques pour déclarer les absences pour maladie. Si, dans l'école de votre enfant, les déclarations numériques d'absence pour maladie ne sont pas possibles, vous pouvez appeler le secrétariat de l'école, laisser un message sur le répondeur ou envoyer un e-mail. Indiquez alors le nom, le prénom et la classe de votre enfant ainsi que la durée prévue et la raison de son absence. S'il n'existe pas de portail numérique pour déclarer les absences pour maladie, vous devez également excuser votre enfant par écrit pour la durée de la maladie. L'excuse écrite (avec signature des parents) doit être présentée à l'école, au plus tard, le 3e jour.

Si votre enfant est malade pendant plus de 5 jours, l'école peut exiger une attestation ou un certificat médical, par exemple en cas d'absences particulièrement fréquentes.

Veuillez noter que si l'école n'est pas informée avant le début de la 2e heure de cours de l'endroit où se trouve un ou une élève, la direction de l'école peut décider, selon son appréciation, de faire appel à la police pour rechercher l'enfant.

Puis-je demander de dispenser de l'école mon enfant pour une durée limitée ?

Les enfants ne peuvent être dispensés de l'école que dans des cas exceptionnels et justifiés. Vous devez présenter à l'avance une demande écrite de dispense à l'école. La professeure principale ou le professeur principal peut accorder une dispense d'une durée maximale de deux jours par année scolaire. Dans le cas de dispenses plus longues (à partir de trois jours), la décision sera prise par la direction de l'école.

Quelles sont les conséquences en cas d'absence non justifiée de mon enfant ?

Si votre enfant est absent sans justification, la première étape consistera en un entretien de la professeure principale ou du professeur principal avec lui afin de déterminer les causes de son absence. En tant que parents, vous serez informés de cet entretien. En cas d'absences répétées, un entretien aura lieu avec vous pour rechercher conjointement des solutions. Si, malgré tout, votre enfant continue à manquer des cours, le Jugendamt (Services sociaux à l'enfance) pourra être saisi et il pourra décider de vous infliger une amende. Dans des cas extrêmes, la police peut amener l'enfant à l'école.

De plus, toutes les absences non justifiées de votre enfant seront mentionnées dans son bulletin scolaire.

En tant que parents, nous vous demandons de coopérer au mieux afin de prévenir tout absentéisme et, dans le pire des cas, un refus permanent de l'école.

De quelles fournitures scolaires mon enfant a-t-elle/a-t-il besoin pour l'école ?

Pour bien apprendre à l'école, votre enfant doit disposer des fournitures scolaires requises. Certaines fournitures sont mises à disposition par l'école, d'autres doivent être achetées par vos soins. L'école vous donnera une liste des fournitures nécessaires pour chaque matière.

Quel matériel est mis à disposition ou prêté par l'école ?

Manuels scolaires et cahiers d'exercices :

En Saxe, la gratuité du matériel pédagogique s'applique dans les écoles publiques. Cela signifie que les manuels scolaires, atlas, cahiers d'exercices, dictionnaires, recueils de lois et de formules sont, de manière générale, mis gratuitement à disposition de votre enfant par l'école. Votre enfant doit prendre grand soin des manuels scolaires prêtés et il ne doit pas les perdre. Avant la fin de l'année scolaire, les manuels scolaires sont rendus à l'école et seront ensuite utilisés par d'autres élèves.

Calculatrice de poche :

La gratuité du matériel pédagogique concerne également les calculatrices de poche dotées de fonctions spécifiques dont l'utilisation est prescrite par les programmes scolaires à partir de la 8e classe.

Quel matériel dois-je acheter pour mon enfant ?

- Crayons, fournitures de dessin et de peinture
- Trousse
- Règle, compas et équerre
- Cahiers, classeurs et blocs-notes, pochettes pour les bulletins scolaires
- Protège-cahiers pour les cahiers, cahiers d'exercices et couvre-livres pour les manuels scolaires
- Cahier de devoirs
- Cartable ou sac d'école, sac de sport
- Vêtements de sport et de natation
- Instruments de musique (sauf s'ils sont requis pour l'enseignement en raison de programmes de formation et de programmes scolaires)

Emploi du temps et planning de remplacement des professeurs

Les enfants ont école du lundi au vendredi. Tous les élèves reçoivent un emploi du temps indiquant, pour chaque jour de la semaine, les heures de cours, les pauses et les matières enseignées. L'emploi du temps est généralement valable pour toute l'année scolaire. Il peut arriver que l'emploi du temps soit modifié, par exemple si des enseignants sont malades. Les élèves et leurs parents doivent s'informer eux-mêmes des changements et du planning de remplacement des professeurs. Le planning de remplacement mis à jour peut être consulté sur le site Internet de l'école ou sur une application.

Notes scolaires

Pour vous permettre de savoir, vous et votre enfant, comment sont les acquis scolaires et de voir dans quels domaines il y a un retard éventuel d'apprentissage, les performances écrites et orales à l'école sont évaluées par des notes allant de 1 à 6 : 1 étant la meilleure note et 6 la moins bonne. Il existe des notes évaluant les acquis dans les différentes matières scolaires ainsi que des notes de conduite évaluant le comportement général d'apprentissage et social (conduite/coopération/assiduité/ordre).

Signification des notes scolaires :
1 = très bien
2 = bien
3 = satisfaisant
4 = passable
5 = faible
6 = insuffisant

Aucune note n'est attribuée en 1re classe. Votre enfant reçoit avec la première information semestrielle une évaluation par écrit de ses résultats. Les notes sont introduites progressivement à partir de la 2e classe. Dans un premier temps, les matières telles que l'allemand, les mathématiques et l'éveil sont notées.

Bulletins

En milieu d'année scolaire, les élèves reçoivent une information semestrielle indiquant leurs notes intermédiaires. À la fin de l'année scolaire, ils reçoivent un bulletin avec des notes de conduite et des notes par matière.

Les bulletins sont des documents très importants que vous devez absolument conserver. Vos enfants auront besoin en particulier des bulletins de fin de scolarité (après la 4e, 9e, 10e et 12e classes) pour poursuivre leur scolarité, pour leur formation ou pour leurs études.

Passage dans la classe supérieure

Les élèves qui ont obtenu au moins la note 4 dans toutes les matières ou qui peuvent compenser des notes supérieures à 4 conformément au règlement scolaire, passent en classe supérieure. Si un enfant obtient un 6 ou trop de 5 sur son bulletin, il ne passe pas dans la classe supérieure et doit redoubler une année scolaire. De très nombreuses règles s'appliquent pour le passage en classe supérieure. Si besoin, la professeure principale ou le professeur principal peut vous renseigner.

Afin de mieux répondre aux besoins éducatifs individuels des enfants, la 1re classe et la 2e classe forment une unité. C'est pourquoi, il n'y a pas de décision de passage ou de redoublement après la 1re classe. Tous les enfants passent en 2e classe. Toutefois, avec l'accord des parents et du conseil de classe, un enfant peut rester une année de plus en 1re classe.

Vacances scolaires et jours fériés en Saxe

Une année scolaire commence en août ou septembre d'une année et dure jusqu'à juin ou juillet de l'année suivante. Elle compte plusieurs semaines de vacances scolaires pendant lesquelles l'école est fermée et les enfants et le personnel enseignant sont en vacances pour se reposer. La durée totale des vacances par année scolaire est de 75 jours ouvrables. Les vacances d'été sont les plus longues (6 semaines), suivies des vacances d'automne et d'hiver (2 semaines chacune). Le début des vacances change chaque année.

L'école est également fermée les jours fériés légaux, comme Noël, Pâques ou Pentecôte. Par ailleurs, chaque école dispose de quelques jours de vacances mobiles dont elle peut fixer librement la date. Sur Internet, vous trouverez les dates actuelles des vacances :

Vacances scolaires en Saxe [10]

[10] https://www.schule.sachsen.de/schuljahrestermine-4793.html

Qui sont mes interlocutrices et interlocuteurs à l'école ?

Le secrétariat de l'école

Généralement, le secrétariat de l'école est joignable plusieurs heures par jour. Là, vous pouvez par exemple :

- Inscrire les enfants à l'école ou les désinscrire
- Informer de l'absence de votre enfant en cas de maladie (également par téléphone)
- Faire tamponner la carte d'identité scolaire
- Remettre des documents
- Obtenir des attestations scolaires
- Informer d'un changement de coordonnées
- Demander que des enseignantes et enseignants vous contactent

L'enseignante référente ou l'enseignant référent

Lors des deux premières étapes de l'intégration scolaire, l'enseignante référente ou l'enseignant référent de l'école (Betreuungslehrer) est votre interlocuteur principal :

- Enseignement de la langue allemande
- Aide pour les questions d'ordre général sur le quotidien à l'école et l'intégration
- Accompagnement et conseils individuels en cas de difficultés en termes d'apprentissage, de résultats et de comportement
- Conseils d'orientation jusqu'à l'intégration complète dans une classe ordinaire d'une école d'enseignement général ou professionnel.

La professeure principale ou le professeur principal

La professeure principale ou le professeur principal assume la responsabilité pédagogique principale pour sa classe :

- Première interlocutrice ou premier interlocuteur pour les parents et les enfants
- Interface entre l'école et les parents
- Organisation du quotidien à l'école
- Dispose d'une vue d'ensemble des notes, rédige les informations semestrielles et les bulletins scolaires
- Accompagnement et conseils individuels en cas de difficultés en termes d'apprentissage, de résultats et de comportement
- Joue le rôle de médiateur en cas de problèmes et oriente les parents vers des interlocutrices et interlocuteurs qui peuvent les aider
- Mène les entretiens les plus importants et conseille les parents sur les questions de formation

La professeure ou le professeur en charge du conseil

Les professeurs en charge du conseil (Beratungslehrer) sont spécialement qualifiés pour vous conseiller :

- Pour l'orientation scolaire
- En cas de difficultés en termes d'apprentissage, de résultats et de comportement
- Sur les questions liées à la promotion de la santé, la prévention des addictions, la prévention de la violence
- Pour la promotion et le soutien des programmes de résolution des litiges
- Entretiens de conseil individuels et réunions d'information

Contribution des parents

Pour vous et votre enfant, un échange régulier avec l'école est très important. Au cours de l'année scolaire, au moins deux réunions de parents sont organisées. Vous y obtiendrez notamment des informations sur les événements scolaires prévus, le quotidien à l'école, les repas scolaires, les activités scolaires à plein temps, les événements particuliers mais aussi les incidents particuliers. Il est fortement recommandé de participer aux réunions de parents et aux événements scolaires. Vous y avez la possibilité d'échanger avec le personnel enseignant et avec les autres parents, d'obtenir des informations et donc de pouvoir bien accompagner votre enfant dans sa scolarité. Lors des réunions de parents, un ou deux délégués de parents sont élus parmi les parents de tous les enfants de la classe. Leur rôle est d'établir le contact entre les parents, la professeure principale ou le professeur principal et la direction de l'école. Ainsi, vous pouvez également vous adresser aux délégués des parents d'élèves pour des questions d'ordre général concernant le quotidien à l'école.

Des réunions parents-enseignants sont également organisées pour vous permettre d'échanger avec les enseignantes et les enseignants sur les résultats scolaires et le comportement de votre enfant ainsi que sur d'autres sujets pertinents. De plus, les enseignantes et enseignants peuvent vous inviter à l'école pour un entretien individuel. Lors de ces entretiens, l'enseignante ou l'enseignant vous informe du développement scolaire de votre enfant et vous conseille sur son parcours de formation. Les problèmes scolaires peuvent également y être abordés. Il est très important que vous alliez à ces rendez-vous.

Si vous avez encore du mal à vous faire comprendre, vous pouvez demander (suffisamment tôt avant l'entretien) la présence d'une ou d'un interprète ou vous faire accompagner d'une personne pour traduire.

Repas à l’école

Les enfants peuvent manger ce qu’ils ont apporté (p. ex. fruits, légumes, sandwichs) entre les cours, pendant les pauses plus ou moins longues.

Toutes les écoles proposent un repas de midi payant. Si votre enfant souhaite manger à l’école, veuillez conclure un contrat avec le fournisseur. La plupart du temps, les fournisseurs proposent un menu (p. ex. sur leur site Internet) dans lequel votre enfant peut choisir ce qu’il souhaite manger au cours du mois. À la fin du mois, vous recevrez une facture mensuelle du fournisseur de repas.

Autres informations importantes concernant l’école

Travail social en milieu scolaire

De nombreuses écoles de Leipzig disposent d’assistantes et assistants sociaux scolaires. Les assistantes et assistants sociaux scolaires sont à la disposition de tous les élèves d’une école. Ils conseillent et accompagnent les élèves dans leur développement personnel et stimulent leurs compétences sociales. Ils sont les interlocutrices et interlocuteurs en cas de conflits, de harcèlement, de violence à l’école ou en cas de problèmes familiaux. Le travail social en milieu scolaire vise à augmenter les chances des jeunes d’organiser leur vie de manière autonome.

Le travail social en milieu scolaire est une offre facultative. Il repose sur le respect, l’acceptation et la confidentialité. Les assistantes et assistants sociaux scolaires peuvent, si nécessaire, orienter vers des services de conseils plus spécialisés.

Activités scolaires à plein temps - GTA

Des activités scolaires à plein temps (Ganztagsangebote - GTA) sont proposées dans toutes les écoles de Leipzig. Elles viennent compléter les heures d'enseignement de l'école en proposant des cours qui sont importants pour les élèves de cette école. Il existe des offres d'accompagnement telles que le soutien, l'aide aux devoirs ou la préparation aux examens. D'autres cours développent les connaissances en langues étrangères, en histoire ou en allemand : il peut s'agir par exemple d'un groupe de travail sur une période particulière de l'histoire, d'un journal scolaire ou d'un groupe de travail pour la réalisation d'un podcast. De nombreuses écoles proposent des activités de loisirs : sport, chorale, orchestre, bricolage, couture, poterie et bien plus encore.

Dans leur école, tous les enfants et les jeunes peuvent participer gratuitement aux activités d'école à plein temps.

Au début de l'année scolaire, les enfants peuvent s'inscrire aux activités d'école à plein temps auxquelles ils devront ensuite participer régulièrement. Vous pouvez vous renseigner auprès de l'école pour savoir comment s'inscrire et si votre enfant doit participer à l'activité pendant un semestre ou pendant une année scolaire entière.

Service de garderie

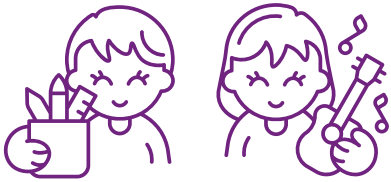

Qu’est-ce qu’une garderie ?

La garderie d’une école primaire accueille les enfants âgés de 6 à 10 ans, tandis que la garderie d’un Förderzentrum (centre de soutien) peut accueillir les enfants jusqu’à la fin de la 6e classe. Les enfants y sont accueillis en dehors des heures de cours, dans les locaux et dans l’enceinte de l’école. Les salles sont aménagées de bien des manières afin que les enfants puissent y faire du sport, du bricolage, de la lecture ou d’autres activités. Les enfants peuvent décider librement, en fonction de leurs intérêts, de ce qu’ils veulent faire pendant leur temps libre. Ils peuvent également choisir dans quelle zone ou salle ils souhaitent jouer et avec qui. La journée suit un déroulement régulier qui offre aux enfants sécurité et structure. Les éducatrices et éducateurs veillent à ce que les enfants se sentent bien et les aident à découvrir de nouvelles choses. Les souhaits et les besoins des enfants sont alors pris en compte. À la garderie, les enfants qui ne parlent pas encore bien l’allemand peuvent améliorer leur niveau de langue, apprendre à connaître leur nouvel environnement et se faire de nouveaux amis. Ils y apprennent également des règles et des valeurs importantes pour le vivre ensemble. Les enfants peuvent expérimenter beaucoup de choses à la garderie et découvrir leurs intérêts. Les éducatrices et éducateurs veillent à ce que toutes les cultures et traditions des enfants soient respectées et appréciées afin que chaque enfant se sente bien.

La garderie permet aux parents de faire garder leurs enfants pendant qu’ils travaillent. De plus, elle vous permet de rencontrer d’autres parents, d’échanger et de vous soutenir mutuellement.

Le travail de la garderie est basé sur le programme éducatif de la Saxe.
Ce programme spécifie ce que les enfants doivent y apprendre.

La garderie est une offre facultative. Vous trouverez ci-dessous plus d’informations sur le contrat, les coûts de la garderie et les réductions.

Qui travaille à la garderie ?

Des éducateurs et des éducatrices travaillent dans la garderie. Pour pouvoir travailler dans une garderie, ils ont suivi une formation de plusieurs années. En plus du personnel professionnel formé, il y a parfois des stagiaires. Des hommes et des femmes travaillent à la garderie.

Qui est mon interlocutrice ou mon interlocuteur à la garderie ?

Vous pouvez aborder toute question concernant la garderie avec la direction de la garderie ou avec les éducatrices ou éducateurs. Vous pouvez vous adresser directement aux éducatrices et aux éducateurs à la garderie. De plus, vous avez la possibilité de les contacter via le numéro de téléphone ou l'adresse e-mail de la garderie. Vous pouvez également envoyer une lettre à l'adresse postale de la garderie.

Comment inscrire et désinscrire mon enfant à la garderie ?

Chaque jour, dès son arrivée, votre enfant doit annoncer qu'elle/il est à la garderie puis dire, au moment de son départ, qu'elle/il quitte la garderie. Ainsi, les éducatrices et éducateurs savent toujours quels enfants se trouvent à la garderie. Si votre enfant ne peut pas venir à la garderie un jour donné ou pour une période déterminée, vous devez en informer la garderie. Pour ce faire, veuillez appeler la garderie ou envoyer un e-mail.

Mon enfant peut-elle/peut-il aller à la garderie si elle/s'il est malade ?

Si votre enfant est malade, par exemple si elle/s'il a de la fièvre ou une maladie contagieuse, elle/il ne peut pas venir à la garderie. Veuillez appeler la garderie le matin ou envoyer un e-mail pour dire que votre enfant est malade. Si votre enfant tombe malade ou se sent mal à la garderie, quelqu'un doit venir la/le chercher le plus rapidement possible. Elle/il pourra mieux se reposer à la maison et ne contaminera pas les autres enfants ou les éducatrices et les éducateurs.

Quels sont les horaires d'ouverture de la garderie ?

En période scolaire : Du lundi au vendredi de 6h00 jusqu'au début de l'école et après les cours jusqu'à 17 h 00.

Pendant les vacances : La garderie ouvre selon les besoins, au plus tôt à 6 h 00 et jusqu'à 17 h 00. Pendant les vacances scolaires, les éducatrices et les éducateurs établissent un programme de vacances avec des activités qui correspondent aux intérêts des enfants.

Veuillez respecter impérativement les horaires d'ouverture et venez chercher votre enfant à temps.

Conseil : À Leipzig, il existe un passeport vacances (Ferienpass) proposant de nombreuses activités sportives et de loisirs aux élèves. Le passeport vacances permet de participer gratuitement ou à prix réduit aux activités de loisir qui y sont mentionnées. Vous trouverez de plus amples informations, notamment sur les coûts du passeport vacances, sur le site :

Passeport vacances - Ville de Leipzig [11]

Quels sont les jours de fermeture de la garderie ?

Chaque année, la garderie est fermée à certaines dates. Ces jours de fermeture sont :

- Le lendemain de l'Ascension
- Deux à trois semaines pendant les vacances d'été
- Les jours entre Noël et le Nouvel An
- Deux journées pédagogiques par année scolaire (lors des journées pédagogiques les éducatrices et éducateurs participent ensemble à une formation continue)

Pour les jours de fermeture pendant les vacances d'été, les jours entre Noël et le Nouvel An et les journées pédagogiques, une autre garderie est disponible. Cet établissement peut accueillir votre enfant si vous avez besoin d'une solution de garde.

[11] https://www.leipzig.de/freizeit-kultur-und-tourismus/ferienangebote/ferienpass#c10364

Qu’est-ce qu’un contrat de garderie ?

Un contrat de garderie est un contrat écrit entre vous et la garderie. Celui-ci est nécessaire pour que la garderie puisse accueillir votre enfant.

Le contrat de garderie contient des informations importantes, par exemple :

- À partir de quand votre enfant peut fréquenter la garderie
- La période de garde de votre enfant
- De combien d’heures de garde par jour vous avez besoin pour votre enfant et
- Les coûts de garderie

Le contrat doit être signé par les deux parents. Si l’un des parents ne peut pas être présent, l’autre parent doit disposer d’une procuration informelle du parent absent l’autorisant à signer seul le contrat. Si toutes les parties sont d’accord avec le contrat, les parents et la garderie signent puis reçoivent chacun une copie du contrat. Conservez ce contrat précieusement.

En cas de changements au sein de votre famille ou à la garderie, un nouveau contrat sera nécessaire. C’est ce qu’on appelle un avenant. Un avenant est nécessaire dans les cas suivants :

- Si l’enfant change de garderie
- Une modification des heures de garde
- Un changement d’adresse
- Un changement de nom
- Une admission de frères et sœurs à la garderie
- Un changement de la situation de famille, p. ex. mariage, séparation ou divorce
- Un nouveau titre de séjour

Informez la garderie en cas de changement de ces données.

Veuillez noter que les heures d’ouverture de la garderie et les heures de garde convenues par contrat peuvent différer.

Veuillez respecter impérativement les horaires de garde et venez chercher votre enfant à l’heure.

Important : Si vous ne souhaitez plus faire garder votre enfant, vous devez résilier le contrat par écrit. Vous pouvez le résilier à tout moment avec un préavis de 4 semaines pour la fin de chaque mois. Remettez cette résiliation à temps à la direction de la garderie.

Si vous ou votre enfant possédez un titre de séjour, le contrat de garderie court jusqu'à la fin du mois de l'autorisation de séjour. Cela signifie que vous devez présenter votre nouveau permis de séjour à la direction de la garderie pour que le contrat de votre enfant puisse être prolongé.

Comment conclure un contrat de garderie ?

Pour que votre enfant puisse se rendre à la garderie, vous devez respecter les étapes et les consignes suivantes :

1. Convenir d'un rendez-vous avec la direction de la garderie pour la conclusion du contrat
   ☞ Interprétariat pour le contrat : Si vous avez besoin d'aide pour la signature du contrat et que vous n'avez personne qui puisse traduire pour vous, veuillez en informer la direction de la garderie. Une ou un interprète vous assistera gratuitement.

2. Pour la signature du contrat, vous devez apporter les documents suivants :
   - Carte d'identité ou permis de séjour en cours de validité des deux parents
   - Certificat de vaccination de votre enfant (rougeole)
   - Procuration de l'autre parent, si celui-ci ne peut pas être présent pour la conclusion du contrat + copie de sa carte d'identité ou de son titre de séjour en cours de validité
   - Carte bancaire ou coordonnées bancaires actuelles (IBAN) pour le mandat de prélèvement SEPA
   - En cas de famille monoparentale : attestation négative, certificat de décès, décision judiciaire + certificat de résidence

Pourquoi mon enfant doit-elle/doit-il avoir été vacciné/e contre la rougeole pour pouvoir aller à la garderie ?

En Allemagne, une loi stipule que les enfants doivent être vaccinés contre la rougeole pour pouvoir être admis à la garderie. La rougeole est une maladie contagieuse qui peut être très dangereuse et avoir de graves conséquences. Ces vaccins sont administrés aux enfants par le pédiatre.

Qu'est-ce qu'une attestation négative (Negativbescheinigung) ?

Une attestation négative indique qu'un seul parent a la garde de l'enfant. Vous pouvez obtenir cette attestation auprès du Jugendamt (Services sociaux à l'enfance).

Qu'est-ce qu'un mandat de prélèvement SEPA ?

Un mandat de prélèvement SEPA permet à la garderie de prélever chaque mois, sur votre compte, l'argent correspondant aux frais de garderie. Pour cela, il suffit

de donner une fois vos coordonnées bancaires et votre autorisation. La garderie vous remettra un formulaire que vous devrez remplir et envoyer par courrier à la Stadtkasse Leipzig.

3. Pour conclure le contrat, vous devez remplir une fiche d'urgence pour votre enfant. La fiche d'urgence s'appelle le Hortpass (passeport garderie). Dans cette fiche, vous devez indiquer qui peut venir chercher votre enfant, comment vous joindre par téléphone, quand viendra-t-on chercher votre enfant ou si elle/s'il peut quitter seule/seul la garderie. Il est important que vous teniez ces informations à jour afin que les éducateurs ou les éducatrices puissent vous joindre rapidement en cas d'urgence.

4. Il existe un règlement intérieur de la garderie de la ville de Leipzig qui régit les points essentiels. Vous le recevrez lors de la signature du contrat ou vous le trouverez sur le site Internet de la ville de Leipzig.
   Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur :

Garderies - Ville de Leipzig [12]

[12] https://www.leipzig.de/jugend-familie-und-soziales/kinderbetreuung/horte/

Quels sont les coûts de la garderie ?

Vous devez payer une contribution parentale pour l'accueil de votre enfant à la garderie. Le montant de la contribution dépend du nombre d'heures de garde. Vous trouverez des informations précises et toujours à jour des frais de garde sur :

Contributions parentales - ville de Leipzig [13]

Si nécessaire, la ville de Leipzig peut prendre en charge une partie ou la totalité de la contribution des parents. Vous trouverez des informations pour savoir sous quelles conditions cela est possible, quels documents vous devez alors présenter et où déposer la demande pour une réduction de la contribution parentale sur Contributions parentales - Ville de Leipzig.

[13] https://www.leipzig.de/jugend-familie-und-soziales/kinderbetreuung/elternbeitraege

Comment s'organise la collaboration entre les parents et la garderie ?

Les éducatrices et éducateurs parlent avec vous de votre enfant. Ensemble, les éducatrices, les éducateurs et vous-même accompagnez votre enfant. Votre aide joue un rôle important et fait partie de vos obligations.

Chaque année scolaire, une ou deux réunions de parents sont organisées et vous pouvez y participer. Une réunion de parents est une rencontre pour tous les parents de la garderie. Les éducatrices et éducateurs y abordent des sujets importants avec les parents. Les parents peuvent également poser des questions et échanger.

Par ailleurs, vous êtes cordialement invités à participer aux fêtes et évènements. Les fêtes et évènements sont organisées en fonction des saisons, des souhaits des enfants, de la culture allemande ou du contexte culturel des familles.

Une fois par année scolaire, vous pouvez bénéficier d'un entretien de développement. L'entretien de développement vous permet de parler avec les éducatrices et éducateurs du développement de votre enfant à la garderie. Vous pouvez poser des questions mais également obtenir des informations sur les points forts et les possibilités de soutien de votre enfant.

Où mon enfant peut-il bénéficier d'un soutien scolaire et d'une aide à l'apprentissage en dehors de l'école ?

Parfois, votre enfant a besoin de plus de soutien que ce que l'école ou qu'une activité scolaire à temps plein (GTA) peut lui offrir. Dans les différents quartiers, il existe de nombreuses offres gratuites d'aide aux devoirs proposées par des organisations à but non lucratif.

Vous les trouverez sur la carte numérique de la ville Afeefa Leipzig.
Les informations sur Afeefa Leipzig sont disponibles en 14 langues. Il existe aussi des offres de soutien scolaire payantes. Vous les trouverez sur Internet.

Afeefa Leipzig [14]

Afeefa.de

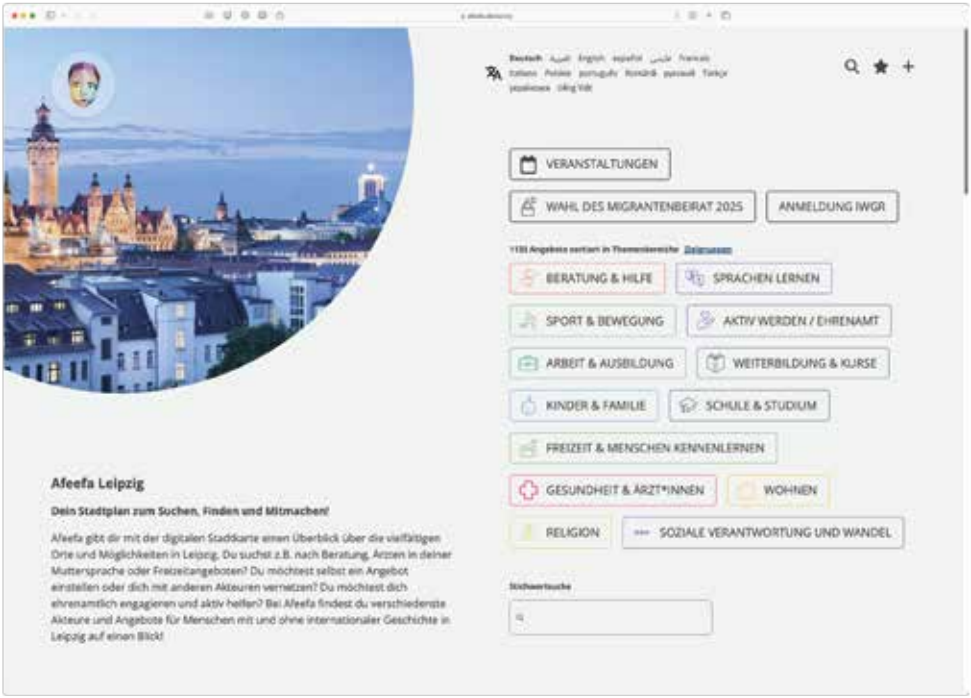

[14] https://afeefa.de/leipzig

Où puis-je m’adresser si mon enfant ne veut plus aller à l’école ou n’y va plus ?

Si le comportement de votre enfant à l’école vous inquiète, vous pouvez vous rendre au centre de conseil « re-school ». Ce centre de conseil vous aide à comprendre les causes de l’évitement scolaire ou de la peur scolaire de votre enfant et à chercher ensemble des solutions.

L’entretien de conseil est confidentiel.

re:school [15]

re:school
Beratung für Schulerfolg

[15] https://re-school.de/

Où puis-je m’adresser si je ne sais pas qui peut m’aider pour certaines démarches à Leipzig ?

Le Willkommenszentrum Leipzig (Centre de bienvenue Leipzig) est un point de contact central de bas seuil pour une première orientation des nouveaux habitants et des personnes immigrées de Leipzig. Il ouvre la porte à différents services et à des offres de soutien. Le conseil est proposé en différentes langues. Vous pouvez vous présenter sans rendez-vous pendant les heures d’ouverture.

Centre de bienvenue de Leipzig [16]

[16] https://www.leipzig.de/jugend-familie-und-soziales/auslaender-und-migranten/migration-und-integration/willkommenszentrum

Que puis-je faire si mon enfant est victime de discrimination ?

En cas de discrimination, veuillez vous adresser à la professeure principale ou au professeur principal, aux enseignantes et enseignants de conseil, aux assistantes et assistants sociaux de l'école.

Il existe également des services de conseil extrascolaires qui vous accompagnent en cas de discrimination.

Flyer Discrimination et école [17]

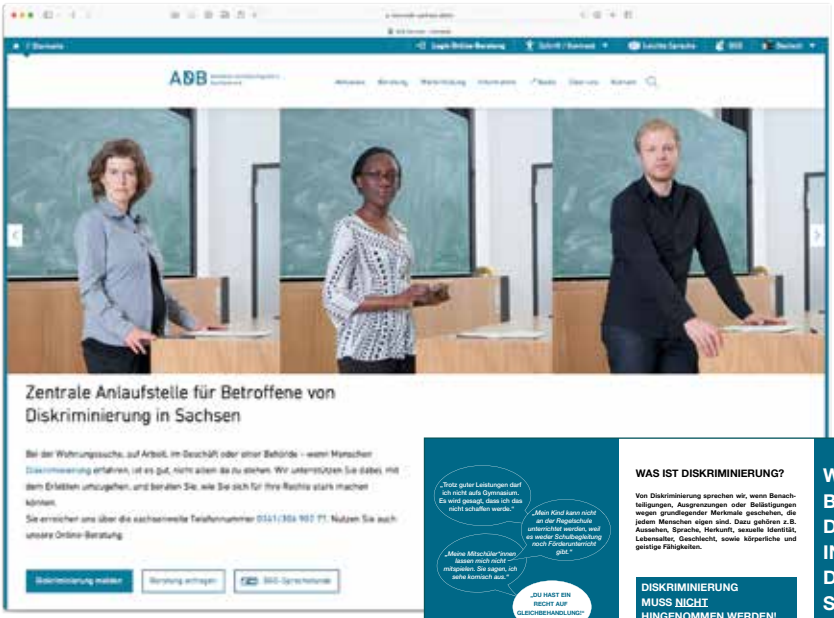

[17] https://www.netzwerk-courage.de/wp-content/uploads/2023/05/Flyer_Diskriminierung_und_Schule_Leipzig.pdf

En quoi consistent les prestations pour la formation et la participation ?

Le Bildungs- und Teilhabepaket (BuT - prestations du paquet formation et participation), en abrégé le « Paquet formation », aide les jeunes ayant peu de moyens. Il doit permettre aux enfants et aux jeunes issus de familles à faibles revenus de participer à des activités de formation et de loisirs.

Quelles sont les prestations pour la formation et la participation proposées aux élèves ?

- Excursions d'une journée et voyages scolaires de plusieurs jours
- Fournitures scolaires
- Frais de transport scolaire
- Aide à l'apprentissage
- Repas de midi en commun
- Participation à la vie sociale et culturelle

Vous trouverez ici les conditions à remplir pour avoir droit à ces prestations et où en faire la demande :

Formation et participation [18]

[18] https://www.leipzig.de/buergerservice-und-verwaltung/aemter-und-behoerdengaenge/behoerden-und-dienstleistungen/dienstleistung/leistungen-aus-bildungs-und-teilhabepaket-beantragen-537af8b45c482#description

Der Inhalt wurde erstellt unter Nutzung der verfügbaren Informationen auf den/in den nachfolgend genannten Webseiten und Veröffentlichungen.

Internet:
Informationen auf der Webseite: „Sachsen.de - Schule und Ausbildung“, abgerufen am 29.10.2024 von https://www.schule.sachsen.de/
Informationen auf der Webseite: „Schule in Deutschland“, abgerufen am 28.10.2024 von https://schule-in-deutschland.de/die-bildungsempfehlung-in-sachsen/
Informationen auf der Webseite: „Sachsen.de – Inklusion“, abgerufen am 22.10.2024 von https://www.inklusion.bildung.sachsen.de/foerderschwerpunkte-4120.html
Alle weiteren Quellen sind im Text in den Fußnoten aufgeführt.

Informationen aus den Veröffentlichungen:
Broschüre „Willkommen in der Schule. Infomaterial für Eltern“, erarbeitet von der AG Willkommen, Leipzig Zentrum-Südost, 2019
Publikationen des Freistaates Sachsen/Sächsisches Ministerium für Kultus:
„Das Jahr vor Schulbeginn. Ein Elternratgeber“, 1. Auflage, 31.05.2023
„Die Bildungsempfehlung. Wechsel an weiterführende Schulen“, 1. Auflage, 15.12.2023
„Ein guter Start. Grundschulen in Sachsen“, 1. Auflage, 20.10.2023
„Viele Wege zum Erfolg. Das sächsische Schulsystem“, 8. Auflage, 31.08.2021
„Willkommen an sächsischen Schulen“, 28.02.2020
„1x1 der Schule. Fragen und Antworten zum Schulalltag“, 7. Auflage, 30.04.2024

Bildnachweise:
Titelbild: Schule Thonberg, ©Stadt Leipzig; Rückseite Grafik: ©AdobeStock/SimpLine
Piktogramme: ©thenounproject.com, ProSymbols (S. 1), Langtik (qr-scan), SBTS (S. 17, 23, 31, 37), abderraouf omara (S. 26), iconixar (S. 30, 41, 52), iconfield (S. 33), Amethyst Studio (S. 34), havid ika (S. 44)
Fotos: https://commons.wikimedia.org/ (Seite 9, 46, 49, 51), https://pixabay.com/(S. 6, 14, 17, 22, 24, 28), https://unsplash.com/ (S. 11, 12, 15, 18, 19, 21, 25, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45),

Stadt Leipzig
Referat für Migration und Integration

VIELFALT LEBEN

KONTAKT

Stadt Leipzig
Referat für Migration und Integration
Otto-Schill-Straße 2, 04109 Leipzig
E-Mail: migration.integration@leipzig.de
Internet: https://leipzig.de/integration

TIPP

Alle Inhalte auf *https://leipzig.de* werden per Sprachauswahl übersetzt in:
Englisch, Französisch, Spanisch
Russisch, Ukrainisch, Polnisch